

SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

DATE : Mercredi 4 novembre 2020
HEURE : 8 h 00
LIEU : Salle des comités, bureaux de la MRC de Memphrémagog

À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jacques Demers, préfet
Vicki-May Hamm, préfète suppléante, Magog
Vincent Gérin, Ayer's Cliff
Lisette Maillé, Austin
Martin Primeau, Canton de Hatley
Joan Westland-Eby, Botlon-Est

également présents : Guy Jauron, secrétaire-trésorier
Sylvie-Anne Laverdure, adjointe à la direction

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et présences
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 7 octobre 2020
4. Affaires découlant du procès-verbal du 7 octobre 2020
5. **ÉVALUATION**
 - ◆ Rapport sur la tenue à jour des rôles
 - ◆ Dossier de la Ruiter Valley Land Trust
6. **AMÉNAGEMENT**
 - ◆ Rapport d'activités
 - ◆ Avis de conformité : modification à des plans ou règlements d'urbanisme locaux
 - Ayer's Cliff, Règl. 2020-02, 2020-04, 2020-05, 2020-06, 2020-07, 2020-11
 - Eastman, Règl. 2020-09, 2020-10
 - Magog, Règl. 2774-2020, 2777-2020, 2782-2020, 2773-2020, 2775-2020, 2776-2020, 2780-2020, 2783-2020, 2784-2020, PPCMOI 25-2020, PPCMOI 26-2020
7. **DÉVELOPPEMENT DURABLE**
 - ◆ Rapport d'activités
 - ◆ Clarification de la position de la MRC – Plainte citoyenne en environnement
 - ◆ CREE - Demande d'appui pour un projet éducatif
8. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - ◆ Sécurité incendie
 - Rapport d'activités
 - ◆ Protection policière - SQ
 - Rapport d'activités
 - Mandat / Prévention cannabis
9. **ADMINISTRATION**
 - ◆ Comptes à payer
 - ◆ Prévisions budgétaires 2021
 - ◆ Indexation salariale du personnel
 - ◆ Renouvellement de baux / CTEQ et CIFPM
 - ◆ Location d'équipement de bureau
 - ◆ Renouvellement / Adhésion UMQ
 - ◆ Correspondance
 - ◆ Ateliers de travail
 - ◆ Communications
 - Ressources humaines

- ◆ Divers
 - Comité de vigie de l'hôpital de Memphrémagog
 - Égalité Femmes-Hommes

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

- ◆ Dossiers économiques
 - Volet tourisme*
 - Rapport d'activités
 - Vélo / Sentier Nature Tomifobia – Reconnaissance comme itinéraire cyclable régional
 - Volet économique*
 - Rapport d'activités
 - Recommandations du CIC / Entérinement
- ◆ Dossiers culturels
 - Rapport d'activités
 - Entente de développement culturel / MCCQ
 - Projet Beethoven à l'Abbaye / Report du calendrier de réalisation
- ◆ Dossiers Fonds régions et ruralité (FRR)
 - Rapport d'activités
 - Modalités de déboursement / FRR Volet II-Projets
 - FRR Volet III / Signature Innovation
- ◆ Transport collectif
 - Rapport d'activités
 - Système de transport intelligent / Résolution Table de concertation
- ◆ Développement social
 - Rapport d'activités

11. AFFAIRES NOUVELLES

- ◆ Prochaine séance du comité administratif

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

OUVERTURE ET PRÉSENCES

Le préfet, Jacques Demers, souhaite la bienvenue aux membres du comité administratif, puis il procède à l'appel des présences.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER VINCENT GÉRIN ET RÉSOLU

340-20

Que l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts suivants :

6. AMÉNAGEMENT

- ◆ Avis de conformité : modification à des plans ou règlements d'urbanisme locaux
 - Austin, règl. 20-476
 - Canton de Potton, règl. 2001-291-AY, 2001-292-Q, 2005-327-Q, 2001-296-G

7. DÉVELOPPEMENT DURABLE

- ◆ OBVBM - Demande d'appui pour un projet / rivière Missisquoi

ADOPTÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 OCTOBRE 2020

341-20

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARTIN PRIMEAU ET RÉSOLU

Que le procès-verbal de la séance du 7 octobre 2020 soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU 7 OCTOBRE 2020

Aucun autre item n'est discuté.

ÉVALUATION

RAPPORT SUR LA TENUE À JOUR

L'évaluateur Jean-Pierre Cadrin présente le rapport de tenue à jour du mois d'octobre. Il met l'accent sur le nombre élevé de mutations qui représente environ une fois et demie de plus qu'à pareille date l'an dernier. Cette situation est observée depuis quelques mois et il est impossible de savoir combien de temps ce phénomène va durer. Toutefois, en raison de la pandémie, certaines catégories d'immeuble sont en baisse sur le marché (ex. restauration).

Pour certaines municipalités qui reconduisent leur rôle en cette période, les variations des valeurs par secteur et par catégorie sont problématiques.

Le préfet Jacques Demers quitte la séance pour une courte durée.
La conseillère Vicki-May Hamm préside la séance.

DOSSIER DE LA RUITER VALLEY LAND TRUST

L'audition du dossier est remise au début de l'année 2021 – 6 au 8 janvier.
Les membres conviennent de l'importance de bien suivre ce dossier compte tenu de l'impact du résultat pour d'autres décisions à venir de même nature.

AMÉNAGEMENT

RAPPORT D'ACTIVITÉS

L'aménagiste présente un rapport d'activités.

Le règlement 12-19, modifiant le schéma d'aménagement, est entré en vigueur le 29 octobre 2020, date de l'avis de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation. Ce règlement concerne des modifications aux grandes affectations pour les municipalités d'Ayer's Cliff, Bolton-Est et Eastman.

Le MAPAQ a récemment publié son plan 2020-2030 pour une agriculture durable. Ce plan vise à accélérer l'adoption de pratiques agroenvironnementales qui tiennent compte des préoccupations sociétales en matière de pesticides ainsi que des engagements liés aux changements climatiques et au développement durable du gouvernement. Les mesures de financement qui accompagnent ce plan sont accessibles surtout aux producteurs agricoles.

L'entreprise Canards Illimités a publié une carte interactive des milieux humides sur son site internet. Ces données sont maintenant à la disposition de la population en général. Les membres du c.a. suggèrent qu'une procédure générale soit proposée aux municipalités afin de répondre aux demandes d'informations et de précision sur l'impact de cet inventaire.

Le préfet réintègre le c.a.

AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT / PLAN D'URBANISME LOCAL
AYER'S CLIFF

Règlement 2020-02

ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2020-02 de la municipalité d'Ayer's Cliff, modifiant le règlement de construction portant le numéro 2009-06;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

342-20

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOAN WESTLAND-EBY
ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2020-02 de la municipalité d'Ayer's Cliff puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

Règlement 2020-04

ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2020-04 de la municipalité d'Ayer's Cliff, modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2009-09;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

343-20

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ
ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2020-04 de la municipalité d'Ayer's Cliff puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

Règlement 2020-05

ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2020-05 de la municipalité d'Ayer's Cliff, modifiant le plan d'urbanisme portant le numéro 2009-03;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

344-20

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE VICKI-MAY HAMM
ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2020-05 de la municipalité d'Ayer's Cliff puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 109.7, LAU).

ADOPTÉ

Règlement 2020-06

ATTENDU que la municipalité d'Ayer's Cliff a adopté la résolution numéro PPCMOI 2020-06 définissant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble conformément aux articles 145.36 à 145.40 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné la résolution PPCMOI 2020-06 de la municipalité d'Ayer's Cliff;

ATTENDU qu'elle est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

345-20

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARTIN PRIMEAU
ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog, en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, approuve la résolution numéro PPCMOI 2020-06 de la municipalité d'Ayer's Cliff puisqu'elle est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ

Règlement 2020-07

L'étude de ce règlement est reportée à une prochaine séance du présent comité.

Règlement 2020-11

ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2020-11 de la municipalité d'Ayer's Cliff, modifiant le règlement de zonage portant le numéro 2009-04;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

346-20

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOAN WESTLAND-EBY
ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2020-11 de la municipalité d'Ayer's Cliff puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

**AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT / PLAN D'URBANISME LOCAL
EASTMAN**

Règlement 2020-09

ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2020-09 de la municipalité d'Eastman, modifiant le règlement de lotissement portant le numéro 2012-09;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

347-20

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ
ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2020-09 de la municipalité d'Eastman puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

Règlement 2020-10

ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2020-10 de la municipalité d'Eastman, modifiant le règlement de zonage portant le numéro 2012-08;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE VICKI-MAY HAMM
ET RÉSOLU**

348-20

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2020-10 de la municipalité d'Eastman puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT / PLAN D'URBANISME LOCAL
MAGOG

Règlement 2774-2020

ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2774-2020 de la Ville de Magog, modifiant le plan d'urbanisme portant le numéro 2367-2010 (PPU);

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARTIN PRIMEAU
ET RÉSOLU**

349-20

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2774-2020 de la Ville de Magog puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 109.7, LAU).

ADOPTÉ

Règlement 2777-2020

ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2777-2020 de la Ville de Magog, modifiant le règlement de zonage portant le numéro 2368-2010;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER VINCENT GÉRIN
ET RÉSOLU**

350-20

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2777-2020 de la Ville de Magog puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

Règlement 2782-2020

ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2782-2020 de la Ville de Magog, modifiant le règlement sur les conditions d'émissions de permis de construction portant le numéro 2370-2010;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

351-20
**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOAN WESTLAND-EBY
ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2782-2020 de la Ville de Magog puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

Règlement 2773-2020

ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2773-2020 de la Ville de Magog, modifiant le règlement de zonage portant le numéro 2368-2010;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

352-20
**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ
ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2773-2020 de la Ville de Magog puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

Règlement 2775-2020

ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2775-2020 de la Ville de Magog, modifiant le règlement de zonage portant le numéro 2368-2010;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

353-20
**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARTIN PRIMEAU
ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2775-2020 de la Ville de Magog puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

Règlement 2776-2020

ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2776-2020 de la Ville de Magog, modifiant le règlement de lotissement portant le numéro 2369-2010;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

354-20
**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER VINCENT GÉRIN
ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2776-2020 de la Ville de Magog puisqu'il est conforme aux objectifs du

schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

Règlement 2780-2020

ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2780-2020 de la Ville de Magog, modifiant le règlement de zonage portant le numéro 2368-2010;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

355-20

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOAN WESTLAND-EBY
ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2780-2020 de la Ville de Magog puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

Règlement 2783-2020

ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2783-2020 de la Ville de Magog, modifiant le règlement de zonage portant le numéro 2368-2010;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

356-20

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ
ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2783-2020 de la Ville de Magog puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

Règlement 2784-2020

ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2784-2020 de la Ville de Magog, modifiant le règlement sur les usages conditionnels portant le numéro 2422-2012;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

357-20

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARTIN PRIMEAU
ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2784-2020 de la Ville de Magog puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

Règlement PPCMOI 25-2020

ATTENDU que la Ville de Magog a adopté la résolution numéro PPCMOI 25-2020 définissant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble conformément aux articles 145.36 à 145.40 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné la résolution PPCMOI 25-2020 de la Ville de Magog;

ATTENDU qu'elle est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

358-20 **IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER VINCENT GÉRIN
ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog, en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, approuve la résolution numéro PPCMOI 25-2020 de la Ville de Magog puisqu'elle est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ

Règlement PPCMOI 26-2020

ATTENDU que la Ville de Magog a adopté la résolution numéro PPCMOI 26-2020 définissant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble conformément aux articles 145.36 à 145.40 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné la résolution PPCMOI 26-2020 de la Ville de Magog;

ATTENDU qu'elle est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

359-20 **IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOAN WESTLAND-EBY
ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog, en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, approuve la résolution numéro PPCMOI 26-2020 de la Ville de Magog puisqu'elle est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ

AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT / PLAN D'URBANISME LOCAL
AUSTIN

Règlement 20-476

ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 20-476 de la municipalité d'Austin, modifiant le règlement d'émission de permis de construction 16-434;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

360-20 **IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE VICKI-MAY HAMM
ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 20-476 de la municipalité d'Austin puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT / PLAN D'URBANISME LOCAL
CANTON DE POTTON

Règlement 2001-291-AY

L'étude de ce règlement est reportée à une prochaine séance du présent comité.

Règlement 2001-292-Q

L'étude de ce règlement est reportée à une prochaine séance du présent comité.

Règlement 2005-327-Q

L'étude de ce règlement est reportée à une prochaine séance du présent comité.

Règlement 2001-296-G

L'étude de ce règlement est reportée à une prochaine séance du présent comité.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

RAPPORT D'ACTIVITÉS

La coordonnatrice au développement durable, Mélanie Desautels, présente le rapport d'activité.

Gestion des matières résiduelles

Une rencontre avec les municipalités a eu lieu le 20 octobre à propos des besoins de sensibilisation en GMR. Des suggestions ont été faites et le besoin pour les municipalités d'avoir des outils physiques a été soulevé.

Le projet de modification de l'entente intermunicipale en lien avec le tri et le conditionnement des matières résiduelles sera présenté au conseil de novembre. Les municipalités concernées devront par la suite adopter des résolutions acceptant ces modifications.

Environnement

Une rencontre avec les co-chercheurs de la démarche pour développer une stratégie d'adaptation aux changements climatiques a eu lieu. Un site web sera en ligne d'ici la fin 2020 regroupant les principaux documents produits. La démarche et les résultats pourraient être présentés en atelier de travail, en janvier ou février 2021.

Le processus de révision du PAE suit son cours. La consultation publique est prévue du 16 novembre au 4 décembre.

CLARIFICATION DE LA POSITION DE LA MRC – PLAINTES CITOYENNES EN ENVIRONNEMENT

Mme Desautels informe les membres qu'elle reçoit souvent des plaintes de citoyens concernant la non-application des règlements municipaux, particulièrement en environnement. Ces citoyens sont redirigés vers leur municipalité respective, et en cas d'urgence environnementale, ils peuvent également contacter le ministère de l'Environnement. Ils peuvent s'adresser au ministère des Affaires municipales s'ils sont d'avis que la municipalité n'agit pas correctement.

Les membres du c.a. conviennent que la permanence de la MRC répond adéquatement aux plaintes qu'elle reçoit et les encouragent à poursuivre en ce sens puisque la MRC ne peut se substituer aux municipalités locales en matière d'application des règlements.

CREE - DEMANDE D'APPUI POUR UN PROJET ÉDUCATIF

Le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie souhaite déposer sa candidature pour être reconnu comme l'organisme de formation accrédité de Carbone Scol'Ère en Estrie, et demande l'appui de la MRC pour sa candidature. Il n'y a pas d'engagement financier de la part de la MRC.

Les membres conviennent de ce qui suit :

361-20 **IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARTIN PRIMEAU ET RÉSOLU**

D'appuyer la candidature du Conseil régional de l'environnement de l'Estrie pour devenir l'*Organisme de formation accrédité de Carbone Scol'ÈRE en Estrie*.

ADOPTÉ

Une lettre d'appui sera transmise à l'organisme.

OBVBM - DEMANDE D'APPUI POUR UN PROJET / RIVIÈRE MISSISQUOI

L'Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi (OBVBM) sollicite l'appui de la MRC au projet *Mise en valeur de la rivière Missisquoi* qu'il va déposer au *Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau* du MELCC. Mme Desautels explique en quoi consiste le projet de l'organisme.

Les membres conviennent de ce qui suit :

362-20 **IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER VINCENT GÉRIN ET RÉSOLU**

D'appuyer l'Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi pour son projet de *Mise en valeur de la rivière Missisquoi* qu'il souhaite déposer au *Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau* du MELCC.

ADOPTÉ

Une lettre d'appui sera transmise à l'OBVBM. Toutefois, les membres du comité sont d'avis que la MRC n'a pas à participer au comité de suivi du projet.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

SÉCURITÉ INCENDIE

Rapport d'activités

Le président du comité de sécurité incendie, le conseiller Martin Primeau, fait état des divers dossiers en cours, notamment : l'aide financière pour la formation des pompiers, la révision de la cartographie des secteurs de desserte dans certaines municipalités, des rencontres concernant le SUMI et l'élaboration de scénarios de relocalisation des casernes pour la région Memphrémagog-Est.

PROTECTION POLICIÈRE – SQ

Rapport d'activités

Une rencontre du CSP a eu lieu le 28 octobre dernier. Il a été convenu de reconduire l'adhésion à l'organisme Équijustice (service de médiation citoyenne) pour l'année 2021. Il s'agit d'une quote-part au budget, qui sera entériné lors du prochain conseil. Mme Westland-Eby est en désaccord avec le fait que la MRC finance ce service et conséquemment oblige toutes les municipalités à y adhérer.

Le dossier sur l'encadrement des chiens se poursuit, afin d'en arriver à un règlement uniformisé à la SQ.

Mandat / Prévention cannabis

M. Jauron rappelle aux membres que la MRC a obtenu un montant de 58 753 \$ pour financer des projets en lien avec la légalisation du cannabis. De ce montant, il reste plus de 55 000 \$ à engager d'ici le 30 juin 2021. Les membres du CSP ont convenu d'utiliser une partie de ce montant pour mettre sur pied une campagne de prévention et de sensibilisation sur l'utilisation du cannabis. La campagne vise les élèves de secondaire 3 et serait présentée par les intervenants de la table des dépendances à la polyvalente La Ruche ainsi qu'à Alexander Galt.

Les membres du c.a. conviennent de ce qui suit :

363-20

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ
ET RÉSOLU**

D'octroyer un mandat à l'organisme Pixels et Paillettes pour développer des outils de communication pour appuyer les intervenants de la table des dépendances dans leur campagne de prévention et de sensibilisation sur le cannabis, pour un montant de 21 725 \$ (avant taxes), comme plus amplement décrit dans l'offre de service du 23 octobre 2020.

ADOPTÉ

Un montant de moins 1 000 \$ sera également à prévoir par la suite pour la traduction des outils.

ADMINISTRATION

COMPTES À PAYER

Les membres du comité reçoivent un état des revenus et dépenses pour la période du 8 octobre au 4 novembre 2020. Puis, le secrétaire-trésorier soumet la liste des comptes à payer et en présente le contenu.

364-20

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE VICKI-MAY HAMM
ET RÉSOLU**

De ratifier la liste des comptes ci-jointe, à savoir :

Frais de déplacement et de représentation	869,06 \$
S.E.C. Aires de service Québec	6 318,90 \$
Xerox Canada ltée	211,83 \$
Raymond Chabot Grant Thornton	2 184,53 \$
Services de Café Van Houtte Inc.	45,99 \$
Jaguar Médias	661,11 \$
CHA-cha communications Inc	109,23 \$
Transdev Québec Inc	3 454,49 \$
Marina Le Merry Club	2 569,58 \$
Alarme Top sécurité	86,23 \$
Camille Millette	500,00 \$
Communication Plus	68,98 \$
Taxi Magog Orford inc.	4 424,45 \$
Transport au foyer	179,36 \$
Icimédias	225,35 \$
Café Vittoria Distribution	111,52 \$
Vertisoft	458,75 \$
Portevoix	3 242,30 \$
BC2 Groupe Conseil Inc.	1 588,09 \$
Martech Signalisation inc.	174,65 \$
Vecteur5	7 542,36 \$

Ville de Magog	1 367,32 \$
Xerox Canada ltée	132,48 \$
Visa Desjardins	1 373,62 \$
ADGMRCQ	229,95 \$
Bell Mobilité	195,23 \$
Marina Marcotte	278,17 \$
Marina Fitch Bay	3 099,81 \$
Lettrage de l'Estrie	57,48 \$
Les promenades de l'Estrie Inc	15 305,25 \$
Bell Mobilité Inc.	77,96 \$
Standish Communications inc.	51,74 \$
Cogeco Connexion inc.	723,53 \$
Bergeron Gagnon Inc.	4 070,12 \$
Câble Axion Digital inc.	234,71 \$
Conseil québécois des espèces exoti	4 139,50 \$
Bell Conférence inc.	19,69 \$
Taxi Magog Orford inc.	2 461,34 \$
Transport au foyer	896,80 \$
MÉGABURO	41,43 \$
Boost Affaires inc.	1 207,24 \$
Ministre des Finances	19 500,00 \$
DHC Avocats inc.	342,91 \$
Vertisoft	305,83 \$
Maryse Mathieu	457,34 \$
Eurofins Environex	3 918,35 \$
Cherbourg	199,29 \$
Pète et Répète	666,67 \$
Précigrafik	558,78 \$
Photo Hélico	1 724,63 \$
Association Aménagistes Régionaux	109,23 \$
Novicom Tehnologies inc.	91,93 \$
Supermarché J.P.V.Plouffe Inc	28,15 \$
CHA-cha communications Inc	163,84 \$
Les promenades de l'Estrie Inc	12 669,72 \$
Association touristique des Cantons-de-l'Est	562,23 \$
Létourneau marine.com	2 644,42 \$
ADDERE service conseil en	8 615,36 \$
Taxi Magog Orford inc.	2 634,31 \$
Transport au foyer	269,04 \$
MÉGABURO	81,27 \$
Icimédias	620,87 \$
Événements Lodge Events	643,86 \$
Louise Abbott	1 673,00 \$
Maison Merry, Lieu de mémoire citoyen de Magog	3 750,00 \$
Alliance de l'industrie touristique du Québec	477,46 \$
Atelier de verre des collines	1 988,00 \$
Club La Missisquoise	3 163,00 \$
Comité du patrimoine d'Ogden	2 500,00 \$
La Société d'histoire de Georgeville	1 125,00 \$
Les Grands Frères et Grandes Sœurs	16 538,00 \$
CPSC Le Tandem	10 500,00 \$
Villa Pierrot	15 188,00 \$
Lise Rousseau	30,00 \$
TOTAL	184 730,62 \$

ADOPTÉ

**Programmes d'amélioration de l'habitat (PAH)
PAD-SHQ**

Sylvie Lavigueur 845,50 \$

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021

En suivi aux discussions tenues lors de la dernière rencontre du c.a., la secrétaire-trésorière adjointe, Sylvie Camiré, dépose les prévisions budgétaires 2021 et le tableau des appropriations des surplus projetées, et en explique le contenu. Après certaines discussions entourant le contenu des prévisions, il est convenu de limiter la hausse de la quote-part générale à 1,5 % et d'approprier les sommes manquantes à même les excédents accumulés disponibles, pour certaines dépenses non récurrentes. Aussi, il sera proposé aux élus lors de l'adoption du budget de modifier la base de référence de la Richesse foncière uniformisée utilisée pour le calcul de certaines quotes-parts. En prenant la moyenne de l'année en cours et des deux (2) années précédentes, les quotes-parts des municipalités fluctueraient de façon moins importante au fil des années, ce qui faciliterait le processus budgétaire de celles-ci.

Les membres conviennent de présenter les prévisions budgétaires lors d'un atelier de travail, avant la prochaine séance du conseil.

INDEXATION SALARIALE DU PERSONNEL

En présentant les prévisions budgétaires, Mme Camiré précise la proposition d'indexation salariale pour le personnel, pour 2021. Elle rappelle que cette indexation est habituellement basée sur l'indice des prix à la consommation (IPC) canadien. L'indice au 30 septembre étant de 0,5%, il y aurait lieu d'ajouter 1,5%. Les membres conviennent de ce qui suit :

365-20

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE VICKI-MAY HAMM ET RÉSOLU

D'octroyer une indexation salariale de 2% aux employés de la MRC pour l'année 2021.

ADOPTÉ

RENOUVELLEMENT DE BAUX / CTEQ ET CIFPM

Les membres conviennent de renouveler, au 1^{er} janvier 2021, le bail de location d'un espace à bureau du 281 rue des Pins pour le Centre intégré de formation professionnelle de Memphrémagog, en indexant le tarif de l'IPC au 31 octobre 2020, Puis,

366-20

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARTIN PRIMEAU ET RÉSOLU

D'autoriser le renouvellement du bail de location d'un espace à bureau situé au 281 rue des Pins, convenu entre la MRC de Memphrémagog et le Centre intégré de formation professionnelle de Memphrémagog, pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2021, en indexant les conditions actuelles au taux de l'IPC au 31 octobre 2020.

ADOPTÉ

Le bail de l'organisme du Centre de Transfert d'Entreprise du Québec (CTEQ) prend fin le 31 décembre 2020. Il n'y aura pas de renouvellement.

LOCATION D'ÉQUIPEMENT DE BUREAU

Mme Camiré informe les membres que le contrat de service pour le photocopieur vient à échéance dans les 12 prochains mois et est donc admissible à un rachat de contrat. Il y a également lieu de remplacer l'équipement situé au département de la direction puisque les pièces pour le photocopieur qui s'y trouve ne sont plus disponibles et l'appareil ne permet pas la numérisation.

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC de Memphrémagog relativement à la bonne gestion administrative et compte tenu de la désuétude de deux des photocopieurs;

CONSIDÉRANT QUE la permanence s'est montrée satisfaite des services rendus par Xerox;

CONSIDÉRANT QUE le fait de moderniser le modèle permettra une meilleure qualité de numérisation;

CONSIDÉRANT QUE l'appareil utilisé par le service de la direction ne permet pas de faire de numérisation et qu'il n'est plus possible de se procurer de pièces de remplacement;

CONSIDÉRANT QUE Xerox offre 2 nouveaux appareils pour un prix semblable à ce qui était payé pour la location et le service des 2 appareils actuels, tout en modernisant les équipements;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif sont favorables à cette démarche;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER VINCENT GÉRIN
ET RÉSOLU**

367-20

Que la MRC procède à la location des photocopieurs suivants:

- ALTALINK C8135, impression couleur;

auprès de la compagnie Xerox pour un montant de 130,55 \$ (plus taxes) par mois sur une période de 66 mois, tel que décrit dans sa soumission du 24 octobre 2020.

- VERSALINK B405, impression noire et blanc;

auprès de la compagnie Credit-bail RCAP (filiale de Xerox) pour un montant de 42,36 \$ (plus taxes) par mois sur une période de 66 mois, tel que décrit dans sa soumission du 24 octobre 2020.

ADOPTÉ

RENOUVELLEMENT / ADHÉSION UMQ

Ce sujet est reporté à une prochaine séance du c.a.

CORRESPONDANCE

Demande d'appui

Aucune

Résolutions

MRC Pierre-de-Saurel : Demande de soutien pour les services de sécurité incendie du Québec

Val-Racine (MRC du Granit) : Pression auprès du CRTC et des télécommunicateurs : 5G versus cellulaire en région

Divers

Lettre ouverte (Victoriaville) : *Amplifier le pouvoir des jeunes femmes* – Invitation à diffuser l'information, à l'approche d'élections municipales.

Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke : Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2020-2023

Corridor appalachien : Rapport annuel 2019-2020

ATELIER DE TRAVAIL

Les membres conviennent d'organiser les ateliers de travail suivants :

- 1- Présentation du bilan de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes
- 2- Présentation des prévisions budgétaires 2021

COMMUNICATIONS

Ressources humaines

M. Jauron informe les membres que l'emploi de l'agente en communications, Nancy Martin, a pris fin en date du 23 octobre 2020.

DIVERS

Comité de vigie de l'hôpital de Memphrémagog

Une rencontre du comité de vigie de l'hôpital de Memphrémagog a eu lieu le 20 octobre. Les membres actuels de ce comité procèdent à une révision de la composition des comités (conseil d'administration et comité exécutif). Le nombre d'élus serait augmenté. Le comité invitera la MRC à nommer des représentants pour y siéger le moment venu.

Égalité Femmes-Hommes

La secrétaire-trésorière adjointe, Sylvie Camiré, précise qu'une conférence de presse concernant l'entente de développement sectorielle pour l'égalité femmes-hommes a eu lieu le 2 novembre et que la préfète suppléante, Mme Vicki-May Hamm, y a fait une allocution afin de préciser l'implication de la MRC de Memphrémagog dans le projet.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

DOSSIERS ÉCONOMIQUES

VOLET TOURISME

Rapport d'activités

Bureau d'information touristique : Ernst & Young a reçu l'acceptation de la MRC pour le renouvellement du bail pour la prochaine année et fera parvenir sous peu un projet de convention d'exploitation.

Vélo / Sentier Nature Tomifobia – Reconnaissance comme itinéraire cyclable régional

Le MTQ a élargi le programme Véloce III permettant une aide financière pour l'entretien de la Route verte à des itinéraires cyclables régionaux. L'organisme Sentier Massawippi a déposé une demande pour que sa piste cyclable, *Sentier Nature Tomifobia*, soit reconnue comme un itinéraire cyclable régional. Le MTQ demande toutefois que la MRC fournisse une résolution mandatant l'organisme à déposer une demande afin d'analyser le dossier.

Considérant que le Sentier Nature Tomifobia est reconnu comme une infrastructure d'intérêt régional au schéma d'aménagement de la MRC;

Considérant que le Sentier Nature Tomifobia fait partie des pistes cyclables d'importance identifiées dans la stratégie de développement du cyclotourisme de la MRC;

368-20

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOAN WESTLAND-EBY
ET RÉSOLU**

Que la MRC mandate l'organisme Sentier Massawippi pour déposer une demande de reconnaissance comme itinéraire cyclable régional pour le Sentier Nature Tomifobia, auprès du ministère des Transports.

ADOPTÉ

VOLET ÉCONOMIQUE

Rapport d'activités

M. Stephen Cabana présente le rapport d'activités du Service de développement économique

Outils de travail

Le Service du développement économique a débuté l'usage d'une nouvelle plateforme de suivi de projets (TRELLO) permettant d'assurer une mémoire corporative des dossiers et un partage de ceux en cours, le tout visant à favoriser une prise en charge multidisciplinaire pour un même dossier de client/entrepreneur.

Comité d'investissement commun

La première rencontre du comité d'Investissement commun de l'automne s'est tenue le vendredi 30 octobre. Il comportait plusieurs nouveaux membres. Le Service de développement économique avait tenu un pré-comité la semaine précédente afin d'assurer le dépôt des dossiers. Cette nouvelle méthode s'est avérée très positive.

Ressources humaines

Le Service de développement économique a entamé les démarches afin de retrouver l'ensemble de son personnel. Les choses devraient donc retourner à la normale dans les semaines à venir.

Demandes d'intégration, de financement et d'aide financière

De nombreux dossiers sont actuellement à l'étude en termes d'intégration, de financement et d'aide financière (PAUPME, FLS et FLI). Plusieurs dossiers sont en cours d'intégration au moyen des ressources en économie circulaire et en accueil, rétention et intégration des ressources humaines.

Les élus sont invités à référer des entreprises de leur milieu qui sont en croissance ou qui pourraient vivre des défis de toutes sortes.

Reddition de comptes

Le Service de développement économique de la MRC de Memphrémagog a pris en charge la reddition de comptes du Chantier main-d'œuvre de la Table des MRC de l'Estrie. Elle sera déposée dans les délais prescrits.

Prolongation du budget d'aide aux entreprises du fédéral

Le gouvernement fédéral annoncera sous peu les modalités de prolongation du programme d'aide aux petites entreprises (le programme connu sous le nom de 40 000\$). Ce programme sera bonifié de 20 000\$ dont 10 000\$ seulement devront être remboursés dans la mesure où la date de remboursement est respectée.

Internet haute vitesse

Les entreprises mandatées par le programme Québec Branché ont complété les négociations avec le MEI quant aux territoires desservis suite à l'appel de projets dans le cadre de ce programme. Des indications nous ont été fournies quant à la cartographie des portes qui seront desservies dans les prochaines années. Toutefois, le MEI demande aux entreprises de ne pas communiquer l'information. Dès que nous serons en mesure de le faire, vous en serez informés sans délai.

Enjeu grandissant

Plusieurs entreprises que nous aidons sont maintenant à une phase d'accélération (par opposition à une phase de démarrage). Un des enjeux qu'il faudra considérer prochainement, au bénéfice de l'ensemble des municipalités de la MRC, est la rétention de ces entreprises et de leurs emplois stratégiques.

Opportunités

Plusieurs opportunités se présentent à nous dans les champs de la transformation alimentaire, dans l'innovation technologique, la commercialisation agrotouristique, l'agriculture et la transformation industrielle des matières plastiques et polymères.

Recommandations du CIC / Entérinement

FDCEÉS Han-Logement

Considérant que le dossier respecte les critères du Fonds de développement et de consolidation en économie sociale, et que les membres du comité d'investissement commun en recommandent le financement;

369-20 IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARTIN PRIMEAU ET RÉSOLU

D'octroyer une aide financière au montant de VINGT MILLE DOLLARS (20 000 \$) provenant du Fonds de développement et de consolidation des entreprises en économie sociale (FDCEÉS) à l'OBNL **Han-Logement**, selon les conditions prévues au protocole d'entente.

ADOPTÉ

FDCEÉS Club de curling et social de Magog Ltée

Considérant que le dossier respecte les critères du Fonds de développement et de consolidation en économie sociale, et que les membres du comité d'investissement commun en recommandent le financement;

370-20 IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARTIN PRIMEAU ET RÉSOLU

D'octroyer une aide financière au montant de VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (25 000 \$) provenant du Fonds de développement et de consolidation des entreprises en économie sociale (FDCEÉS) à l'OBNL **Club de curling et social de Magog**, selon les conditions prévues au protocole d'entente.

ADOPTÉ

Fonds local de solidarité / FLS 20-0034 / CIC-124

Considérant que les membres du comité d'investissement commun ont procédé à l'analyse du dossier FLS 20-0034 / CIC-124 et recommandent le financement du projet;

371-20 IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER VINCENT GÉRIN ET RÉSOLU

D'entériner la recommandation du CIC concernant le dossier FLS 20-0034 / CIC-124 et d'octroyer une aide financière sous forme d'un prêt au montant de CINQUANTE MILLE DOLLARS (50 000 \$) dans le cadre du Fonds local de solidarité (FLS), conformément aux conditions prévues par le CIC.

ADOPTÉ

Fonds local de solidarité / FLS 20-0041 / CIC-123

Considérant que les membres du comité d'investissement commun ont procédé à l'analyse du dossier FLS 20-0041 / CIC-123 et recommandent le financement du projet;

372-20

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOAN WESTLAND-EBY ET RÉSOLU

D'entériner la recommandation du CIC concernant le dossier FLS 20-0041 / CIC-123 et d'octroyer une aide financière sous forme d'un prêt au montant de QUARANTE MILLE DOLLARS (40 000 \$) dans le cadre du Fonds local de solidarité (FLS), conformément aux conditions prévues par le CIC.

ADOPTÉ

Jeunes promoteurs

Considérant que les membres du comité d'investissement commun ont procédé à l'analyse du dossier Jeunes Promoteurs *Néo Groupe Numérique* et recommandent le financement du projet;

373-20

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ ET RÉSOLU

D'entériner les recommandations du CIC concernant le dossier Jeunes Promoteurs *Néo Groupe Numérique* :

D'octroyer une aide financière au montant de CINQ MILLE DOLLARS (5 000 \$) dans le cadre du Fonds Jeunes Promoteurs première entreprise à monsieur Jean-Sébastien Guay pour l'entreprise **Néo Groupe Numérique**, conformément aux conditions prévues par le CIC;

D'octroyer une aide financière au montant de CINQ MILLE DOLLARS (5 000 \$) dans le cadre du Fonds Jeunes Promoteurs première entreprise à monsieur Pierre-André Roy pour l'entreprise **Néo Groupe Numérique**, conformément aux conditions prévues par le CIC.

ADOPTÉ

Programme Jeunes Promoteurs (JP) / Fonds Local d'investissement (FLI) PerformWeb Inc. : Dossier 20-0019

Considérant que le projet PerformWeb a obtenu un financement de 11 000 \$ du Fonds local d'investissement (FLI) et de 2 000\$ du Programme Jeunes Promoteurs (JP);

Considérant que ce financement a été adopté lors du comité administratif de la MRC de Memphrémagog du 26 mai 2020;

Considérant que le promoteur a signifié, dans son courriel du 16 septembre 2020, ne plus vouloir donner suite aux demandes de financement pour des raisons personnelles, et que, conséquemment, il y a lieu d'annuler les offres de financement qui avaient été convenues;

374-20

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE VICKI-MAY HAMM ET RÉSOLU

D'entériner les recommandations du CIC :

De libérer la somme de ONZE MILLE DOLLARS (**11 000 \$**) réservée à **PerformWeb Inc.** et de réaffecter ce montant dans le Fonds local d'investissement (FLI);

De libérer la somme de DEUX MILLE DOLLARS (**2 000 \$**) réservée à **PerformWeb Inc.** et de réaffecter ce montant dans le Programme Jeunes Promoteurs (JP).

ADOPTÉ

Le préfet propose un changement à la composition du comité CIC quant aux représentants de la MRC à ce comité. Une nouvelle nomination sera présentée lors du prochain conseil.

DOSSIERS CULTURELS

Rapport d'activités

Aucun sujet particulier.

Entente de développement culturel / MCCQ

Un projet d'entente de développement culturel (MCCQ) est présenté aux membres. Il sera également présenté aux membres du conseil du 25 novembre prochain, pour adoption.

Projet Beethoven à l'Abbaye / Report du calendrier de réalisation

M. Jauron informe les membres que ce projet a obtenu une aide financière, dans le cadre de soutien aux initiatives culturelles. Vu la situation actuelle de pandémie, l'Abbaye ne permet plus la prestation du spectacle.

Il y aurait lieu de repousser la date de réalisation indiquée au protocole. Toutefois il est impossible de fixer une date précise. Les membres conviennent de ce qui suit :

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOAN WESTLAND-EBY ET RÉSOLU

375-20

D'autoriser le report de l'échéancier du projet *Beethoven à l'Abbaye* à une date ultérieure, ne pouvant pas dépasser le 15 novembre 2021.

ADOPTÉ

FONDS RÉGIONS RURALITÉ (FRR)

Rapport d'activités

M. Jauron informe les membres que la permanence procède présentement au suivi des projets retenus lors du dernier conseil.

Modalités de déboursement / FRR Volet II-Projets

Protocoles d'entente / Projets retenus le 21 octobre 2020

Considérant que le financement des projets retenus lors du dernier appel à projets a été confirmé lors de la séance du conseil du 21 octobre dernier;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ ET RÉSOLU

376-20

D'autoriser le préfet et le directeur général à signer les protocoles d'entente convenus entre la MRC et les différents promoteurs financés par le FRR lors de l'appel de projets 2020;

Que ces protocoles d'entente prévoient le décaissement en trois versements soit :

- 45% à la signature du protocole
- 45% sur réception de pièces justificatives représentant 50 % des dépenses totales prévues au projet;
- 10% sur réception du rapport final et des pièces justificatives représentant le reste des coûts du projet.

ADOPTÉ

FRR Volet III / Signature Innovation

M. Jauron propose aux membres de tenir un c.a. spécial au cours des prochaines semaines pour traiter de ce sujet. Une date leur sera proposée sous peu.

TRANSPORT COLLECTIF

Rapport d'activités

Afin d'offrir un nouveau service de transport collectif à la population de Magog en cette période de l'année, de contribuer à réduire l'isolement et de favoriser l'achat local, une activité est suggérée aux membres : durant 4 samedis consécutifs, des autobus de transport collectif feraient les trajets de pancarte à pancarte et offriraient le service en continu, de 9h30 à 16h30 heures. Ce service serait gratuit.

Les membres sont d'accord avec cette activité et suggèrent qu'elle soit soutenue par une campagne de promotion.

ADHÉSION À LA TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE EN TRANSPORT DE L'ESTRIE
/SYSTÈME DE TRANSPORT INTELLIGENT

Considérant la création d'une Table de concertation régionale en transport de l'Estrie;

Considérant que cette initiative venant des MRC de l'Estrie vise à augmenter le partage d'enjeux en matière de transports de personnes et à améliorer les pratiques en milieu semi-rural et rural, et ce, au-delà du projet de système de transport intelligent;

Considérant que ladite Table sera animée par une personne externe et que le MTQ y injectera 50 000\$ pour la planification et l'aide à son organisation, conditionnellement à ce que les MRC injectent également un montant de 3 220\$ par MRC pour la première année;

377-20 **IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE VICKI-MAY HAMM**
ET RÉSOLU

De confirmer l'adhésion de la MRC de Memphrémagog à la nouvelle Table de concertation régionale en transport de l'Estrie;

De désigner Mme Helene Turgeon à titre de personne siégeant pour la MRC de Memphrémagog à cette Table;

D'autoriser le paiement de la somme de 3 220\$ pour la première année de l'initiative.

ADOPTÉ

DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Rapport d'activités

Aucun sujet particulier.

AFFAIRES NOUVELLES

PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

La prochaine séance est prévue pour le mercredi 2 décembre à 8 h 00. Les membres du comité d'aménagement se joindront au c.a. à 11 heures : il y aura une présentation du plan directeur dans le cadre du projet de développement de la station touristique Owl's Head.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller *Vincent Gérin* propose la levée de la session.

Secrétaire-trésorier

Préfet